



LA CONFERENCE EPISCOPALE DU BENIN (C.E.B.)

Tél. (229) 21 30 66 48 / 21 30 07 36 - Fax (229) 21 30 07 36 / 21 30 07 07
Cel. (229) 90 15 03 91 / 96 32 48 19 / 95 03 33 65 - E-mail cepiscob@gmail.com
04 BP 358 COTONOU - REPUBLIQUE DU BENIN

BOA n° 01511057122 COTONOU - BGFI Bank n° 060011411011 COTONOU
CCP 34355 - Y COTONOU

MESSAGE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU BENIN SUR LES MESURES POUR ENDIGUER LE COVID 19

"De la peste maléfique, délivre-nous Seigneur !"

Il y a quelques jours, la Conférence Episcopale du Bénin a adressé aux fidèles catholiques un communiqué relatif aux attitudes à observer durant les célébrations eucharistiques afin de nous prémunir contre la pandémie du COVID 19. Elle remercie tous et chacun pour l'accueil favorable qu'a reçu ce communiqué et sa diligente exécution. Avec l'enregistrement des premiers cas d'infection dans notre pays et suite aux mesures prises par le Gouvernement, le mardi 17 mars 2020, les Evêques du Bénin recommandent ce qui suit :

- 1- **Suivre rigoureusement les mesures de prévention** annoncées par le Gouvernement. En effet, une quelconque négligence à cette phase où peu de cas sont déclarés, peut provoquer l'augmentation exponentielle des cas de contamination dans notre pays.
- 2- Privilégier davantage le sacrifice, le jeûne et la prière qui plaisent à Dieu. Intensifier la récitation quotidienne du chapelet et vivre le chemin de croix en famille. **Dans la foi, garder la sérénité et éviter de céder à la psychose.** Certes, il y a un mal mortel qui sévit dans le monde entier. Mais il y a aussi de l'espérance car l'amour de Dieu pour ses fils que nous sommes est infini. C'est Dieu notre rocher et notre citadelle.
- 3- **Prier et manifester de la solidarité à l'égard** de tous ceux qui sont affectés par cette pandémie : les malades et leurs proches, les agents de santé, qui, au péril de leur vie, administrent des soins aux personnes infectées par le COVID 19. Il faut aussi intercéder pour que l'Esprit du Seigneur assiste et inspire les chercheurs afin qu'un remède soit vite trouvé pour l'éradication du COVID 19.
- 4- **Suspendre, à partir du samedi 21 mars 2020, jusqu'à nouvel ordre, les célébrations eucharistiques.** Cette disposition s'étend à la catéchèse, aux exercices de piété, aux chemins de croix, aux célébrations pénitentielles collectives, aux rassemblements des associations, des mouvements de spiritualité et d'action

catholique. Elle touche aussi les accompagnements spirituels et les confessions individuelles. Par conséquent, l'utilisation des confessionnaux est suspendue et il est demandé aux prêtres d'aménager des lieux clos où le confesseur et le pénitent pourront satisfaire l'exigence de la distance d'un mètre à observer.

- 5- En cas de force majeure, et au jugement discrétionnaire de l'Evêque diocésain, certaines célébrations eucharistiques pourraient être autorisées avec la participation ou non de fidèles n'excédant pas cinquante personnes.** Ainsi, la célébration des obsèques se fera avec la participation très réduite des proches du défunt qui ne dépasseront pas la cinquantaine et respecteront la distance d'un mètre requise au cours de la célébration. Quant aux mariages, s'ils ne sont pas très urgents, il est souhaitable qu'ils soient reportés ou à la rigueur célébrés avec une participation réduite de cinquante personnes au plus, y compris la chorale. Ici également, il s'avère nécessaire d'observer la distance d'un mètre exigée.

Tout en réitérant leur appel à la vigilance et à l'observation scrupuleuse des mesures d'hygiène et de prévention contre la pandémie du COVID 19, les Evêques du Bénin implorent sur les fils et les filles du Bénin l'abondance des grâces divines. Que Dieu bénisse et protège notre pays, le Bénin.

*Fait à Cotonou, le 19 mars 2020,
en la solennité de Saint Joseph.*



S. E. Mgr Victor AGBANOU
Evêque de Lokossa
Président de la CEB